



Commune de
CRECHES - SUR - SAONE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1c. Plan de zonage

1/2500e - Sud

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire, Propriété conforme Le Maire,	Révision P.L.U. prescrite le : P.L.U. arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : P.L.U. approuvé le :	30 mars 2018 21 avril 2022



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

Zones du PLU :

- U - Zone urbaine mixte de densité moyenne
- Ua - Secteur urbain dense - noyaux historiques
- Ub - Secteur urbain à dominante d'habitat individuel
- Uj - Secteur de jardins, parcs ou vergers
- Up - Secteur d'équipements publics, socio-culturels et sportifs
- UX - Zone d'activité à vocation industrielle ou artisanale
- Uxa - Secteur autoroutier (aire des Sablons)
- 2AUX - Zone à urbaniser à long terme (vocation artisanale ou industrielle de compétence communautaire - MBA)
- A - Zone agricole
- Aa - Secteur destiné à l'extension d'une activité existante (STECAL)
- An - Secteur agricole strict (enjeux protection AOC, paysage, continuités écologiques, risques)
- N - Zone naturelle

Prescriptions :

- ★ Elément patrimonial historique, paysager ou culturel à protéger
- 🌳 Arbre remarquable à conserver
- 🌿 Elément protégé de la trame verte (haie - alignement)
- 🌊 Elément protégé de la trame bleue (ripisylve)
- 🔴 Canalisations de gaz (généralisant des bandes de dangers)
- 🔴 Linéaire commercial à protéger des changements de destination
- 🌿 Elément protégé de la trame verte (bosquets et masses végétales < 4ha)
- 📐 EBC - Espace Boisé Classé
- 📐 ER - Emplacement Réservé
- 🔴 Bande de danger - gaz
- 🔴 Zone inondable (PPRI) - zone rouge
- 🔵 Zone inondable (PPRI) - zone bleue
- 📐 OAP-A - Secteur à aménager soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 🌊 ZHum - Elément protégé de la trame bleue (zone humide)
- 🚗 ITT - Zones de bruit des infrastructures de transports terrestres bruyantes

